



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 5 août 2019, tenue au bureau municipal au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire  
M. Claude Rousseau → Conseiller  
M. François Pichette → Conseiller  
Mme Nathalie Vézina → Conseillère  
M. Alain Dion → Conseiller  
Mme Caroline Turgeon → Conseillère  
M. Patrick Noël → Conseiller

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixé pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE .....	5721
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5721
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL .....	5722
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019 .....	5722
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5722
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois .....	5722
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	5723
6	TRANSPORT .....	5723

2019-08-02-01



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

7	HYGIÈNE DU MILIEU .....	5723
7.1	Dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions : Prolongement du réseau d'égout sanitaire Chemin Royal – Secteur Est .....	5723
7.2	Acceptation d'une offre de service : Services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés .....	5723
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE .....	5724
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT .....	5724
10	LOISIRS ET CULTURE .....	5724
10.1	Demande et certificat de paiement numéro 3 : Réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux .....	5724
11	CORRESPONDANCE .....	5725
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS .....	5725
13	DIVERS .....	5725
14	PÉRIODE DE QUESTIONS .....	5726
15	LEVÉE DE LA SÉANCE .....	5726

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juillet 2019**

2019-08-03-01

Le conseil ordonne et statue que ce point soit reporté à une séance ultérieure du conseil municipal.

Document déposé : 2019-08-03-01

### **4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois**

2019-08-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 351 456,75 \$ pour le mois de juillet 2019.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

- Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-08-04-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6 TRANSPORT

### 7 HYGIÈNE DU MILIEU

#### 7.1 Dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions : Prolongement du réseau d'égout sanitaire Chemin Royal – Secteur Est

2019-08-07-01

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) dans le but d'octroyer un mandat pour les travaux prévus, selon le processus pour des travaux dépassant 100 000 \$ tel que prévu à la résolution 2019-06-07-01 « Mandat afin de procéder à un appel d'offres : Prolongement du réseau d'égout sanitaire Chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT les modalités établies au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ;

Le procès-verbal d'ouverture des soumissions « Appel d'offres pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire du Chemin Royal Est » est déposé.

Document déposé : 2019-08-07-01

#### 7.2 Acceptation d'une offre de service : Services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés

2019-08-07-02

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite mettre en place un règlement régissant l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée au Ministère des Transports du Québec via le Programme particulier d'amélioration – Volet circonscription électorale (PPA-CE) ;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à la réalisation d'une expertise de Services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés constituent des dépenses admissibles au PPA-CE ;

CONSIDÉRANT les nombreux ponceaux, fossés et puisards localisés dans l'emprise municipale ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-07-07-01 « Mandat afin de procéder à une demande de prix : Services professionnels d'ingénierie pour



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés » adopté le 15 juillet dernier

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés à la firme Aqua Ingénium selon l'offre de service déposé le 5 août 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-08-07-02

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10 LOISIRS ET CULTURE**

#### **10.1 Demande et certificat de paiement numéro 3 : Réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux**

2019-08-10-01

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-04-10-01 « Acceptation d'une offre de service : Rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 87 010,74 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux (Décompte progressif numéro 3) daté du 17 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 87 010,74 \$ (plus taxes applicables) ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

1. Autoriser le paiement de la somme de 87 010,74 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux.
2. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la municipalité.
3. Assumer le financement des travaux via le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans.
4. Transmettre la présente résolution à « Laurent Labbé et fils inc. », entrepreneur général, à Andrée-Anne Roy et Gilles Laflamme, architecte, au responsable de la bibliothèque et à Mme Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du Ministère de la Culture et des Communications et à Luc Tourigny, Technicien sénior pour la firme Tetra Tech QI inc.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-08-10-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 11 CORRESPONDANCE

2019-08-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de juillet 2019 est déposée.

Document déposé : 2019-08-11-00

### 12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2019-08-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

### 13 DIVERS

#### 13.1 Demande de commandite : Expo-Orléans

2019-08-13-01

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le comité organisateur de l'Expo-Orléans ;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la municipalité sera publicisée dans un bottin tiré à 400 exemplaires ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 200 \$ au comité organisateur de l'Expo-Orléans.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2. Demander à ce que l'ébauche de la publicité soit déposée à la Municipalité avant la publication, pour approbation.

Document déposé : 2019-08-11-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-08-13-02

### 13.2 Demande de commandite : Fondation du Chu de Québec

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée pour la fondation du Chu de Québec, Québec Ville en rose ;

CONSIDÉRANT QUE, le 14 septembre prochain, se tiendra un événement (cocktail dinatoire) au vignoble Isle de Bacchus pour la fondation du Chu de Québec, Québec Ville en rose ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Faire un don de 100 \$ à la fondation du Chu de Québec afin d'encourager la tenue d'un événement (cocktail dinatoire) au vignoble Isle de Bacchus.

Document déposé : 2019-08-11-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 29, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 20 h 40. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-08-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 20 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été

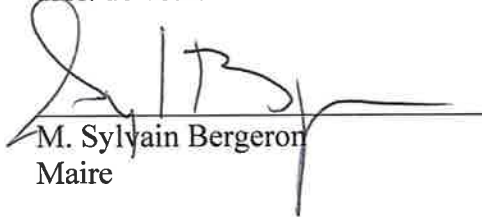


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.<sup>1</sup>

  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

<sup>1</sup> **Note au lecteur :** Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).  
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.